

Compte rendu de la séance du vendredi 15 décembre 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Maurice LAMOUREUX

Ordre du jour:

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du 26/10/2023
- DETR 2024
- Fonds de concours CAUVALDOR (rénovation énergétique mairie et salle des fêtes)
- Tarif 2024 (eau, assainissement, loyer, charges, cimetière, salle des fêtes)
- Frais fonctionnement école de Leyme
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Tarif eau 2024 (DE 2023 061)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de l'eau ont été revus à la hausse en 2022.

Il sollicite le conseil municipal pour les tarifs en 2024 et ne souhaite pas les augmenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas changer les tarifs de l'eau pour 2024 et resteront comme suit :

- Part fixe : 130 € par abonné
- Part variable : 1,85 € par m3 fourni

Tarif assainissement 2024 (DE 2023 062)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 27 novembre 2015, du 18 novembre 2016 et celle du 9 décembre 2021 concernant le prix de l'abonnement et du m3 traité ainsi que la participation à la PFAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de conserver les tarifs pour 2024 comme suit :

- Part fixe 80 € par abonné
- Part variable 1,05 € par m3 traité
- Participation au financement PFAC 3 000 € par branchement

tarif charges logements communaux 2024 (DE 2023 063)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le prix des charges locatives et de la location des garages et abris voiture ont été révisés en 2022.

Il sollicite le conseil municipal pour ne pas augmenter des tarifs en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, , décide à l'unanimité des memebres présents ou représentés de ne pas modifier les tarifs des charges locatives, de la location des garages et abris voitures pour 2024et de les laisser comme suit :

- Charges locatives	26 € / mois
- Garage	19 € / mois
- Abri voiture	11 € / mois

Augmentation loyer 2024 (DE 2023 064)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour limiter l'impact de l'inflation sur le budget des ménages, la loi du 16 août 2022 portant mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat prévoit certaines mesures pour freiner les hausses de loyer. Un bouclier loyer destiné à plafonner la hausse des loyers à 3,5% maximum était mis en place pendant un an, jusqu'au 23 juin 2023.l'augmentation pour 2024 correspondant au 3ème trimestre 2023 est de 3.49% de l'IRL (indice règlementant les loyers) Il précise qu'un courrier sera adressé aux locataires dans ce sens..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide l'augmentation de 3.49% pour l'année 2024

Tarif cimetièrre 2024 (DE 2023 065)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les prix de vente des concessions cimetièrre ont été revus à la hausse en 2019.

Il sollicite le conseil municipal pour les tarifs en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de maintenir les tarifs pour 2024 comme suit :

- Concession de 5m ²	230 €
- Concession de 2.50m ²	150 €
- Case 2 urnes – Columbarium	600 €
- Dispersion des cendres – Jardin du souvenir	GRATUIT
- Caveau provisoire : 1 ^{er} mois GRATUIT/2 ^{ème} mois 50 €/3 ^{ème} mois 50 €/ Au-delà 80 € par mois	

Frais fonctionnement école de LEYME (DE 2023 066)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enfant domiciliée sur la commune est accueillie dans l' écoles publiques de LEYME .

Le montant de la participation financière forfaitaire pour 2023/2024, voté par la commune de LEYME s'élève à :

- Ecole maternelle par enfant scolarisé : 935 €

M. le Maire présente un exemplaire de l'avis de participation et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les termes de l'avis de participation aux frais de fonctionnement de l'école de LEYME
- autorise M. le Maire à signer ladite participation.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Tarif salle des fêtes 2024 (DE 2023 067)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs de la salle polyvalente sont inchangés depuis 2016.

Il sollicite le conseil municipal pour une éventuelle modification des tarifs en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de maintenir les tarifs pour 2024 comme suit :

- Location salle aux habitants uniquement 75 €
- Location habitants sur 3 jours.....100 €
- Location extérieur à la commune.....250 €
- Location association extérieures à la commune. en semaine.....75 €
- Caution..... 250 €

Les tables et les chaises sont prêtés uniquement aux habitants de la commune

- Caution pour prêt de tables et chaises150 €

Par ailleurs, en cas de dégradation de mobilier, les tarifs sont :

- Tables 50 €
- Chaises 15 €

Renouvellement Eclairage Public le Bourg Armoire (DE 2023 068)

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de renouvellement de l'Eclairage public "Bourg armoire" cité en objet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des memebres présents ou représentés, le conseil minicipale :

- 1 - Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant projet présenté par le FDEL, réalisé sous maître d'ouvrage de la Fédératio Départemental d'Energie du Lot,
- 2 - Souhaite que les travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
- 3 - S'ebgage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par le FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582; Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- 4 - Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- 5 - Autorise la FDEL à collecter le Certificat d'économie d'Energie (CEE) générés par l'opération.

Renouvellement Eclairage "Le Maillol armoire 4 (DE 2023 069)

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet Renouvellement éclairage "le Maillol armoire

4 - 11 shp cité en objet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

1 - Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avnt projet présenté par la FDEL, réalisé sous maître d'ouvrage de la Fédération Départemental d'Energie du Lot.

2 - Souhaite que les travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,

3 - S'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.

4 - Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil minicipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.

5 - Autorise la FDEL à collecter le Certificat d'Economie d'Energie (CEE) générés par l'opération

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'est pas d'accord avec le service voirie de CAUVALDOR sur le décompte des metres linéaire de voirie, d'après nos calculs il nous manquerait 600ml ce qui nous permettrait de faire le chemin de phébus et bien d'autre.

Monsieur le Maire informe le coneil qu'un arrêté de circulation sera pris dans les prochains jours pour interdire au plus de 3.5T la montée à coté de la grotte sauf riverains et pour le chemin du Roubidou interdit à tous véhicules à moteur.

Les traditionnels voeux du Maire auront lieu le dimanche 21 janvier à 14h30 à la salle polyvalente.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

le secrétaire de séance
LAMOUROUX Maurice

le Maire
MAILLOT Sébastien

